



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAYOTTE  
(CCI DE MAYOTTE OU POUVOIR ADJUDICATEUR)  
Place Mariage, CS 73904,  
97641 Mamoudzou cedex, Mayotte**

## **Règlement de consultation**

**Marché MAPA 23-32CCI**

---

***SERVICES DE BALAYAGE, LAVAGE ET NETTOYAGE DE LA MAISON DE  
L'ENTREPRISE DE LA CCI DE MAYOTTE***

---

**Marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code  
de la commande publique**

Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :  
**Mercredi 4 octobre 2023 à 12h (heure de Mayotte)**

***Annexe : Cahier des Clauses Particulières et ses annexes***

## **1. Organisme (acheteur, pouvoir adjudicateur)**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCI de Mayotte)  
Place Mariage, CS 73904,  
97641 Mamoudzou cedex, Mayotte  
Siret 130 003 379 00018

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Mohamed ALI HAMID, Président de la CCI Mayotte.

Contact :

M. Ali ASSANI

E-mail : [hali@mayotte.cci.fr](mailto:hali@mayotte.cci.fr)

Tél : 02 69 61 04 26

M. 06 39 29 47 36

## **2. Objet et étendue de la consultation**

Les prestations objet du présent marché comprennent le balayage, le lavage et le nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs de la Maison de l'Entreprise de la CCI de Mayotte.

Le marché est passé en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV)<sup>1</sup> est :

Code principal	Description
90910000-9	Services de nettoyage

## **3. Définition des besoins et rédaction du cahier des charges**

Le besoin à satisfaire est décrit dans le cahier des clauses particulières (CCP) joint en annexe du présent règlement.

## **4. Procédure de consultation**

### Dossier de consultation

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques du besoin faisant l'objet de la présente consultation via le dossier de consultation qui peut être téléchargé sur :

- le site de la CCI de Mayotte : <https://www.mayotte.cci.fr/marches>; et
- la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le dossier de consultation se compose des documents suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes (planning du marché et plan du bâtiment).

Les demandes de précision sont à faire via la plateforme PLACE.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la limite de réception des offres. Le cas échéant, les candidats

---

<sup>1</sup> <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:FR:PDF>

devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

#### Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du Code de la commande publique relatifs aux :

- renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise ;
- renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise ;
- renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponible sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

La CCI de Mayotte accepte également que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements susvisés.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Les pièces de l'offre comprennent les documents du marché tels qu'indiqués sur le cahier des clauses techniques particulières joint au présent règlement.

#### **5. Transmission des offres**

Sous peine d'irrecevabilité, les offres seront présentées sous forme dématérialisée sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les offres comprendront obligatoirement la proposition de prix et tous les renseignements que le candidat jugera utiles de transmettre à l'acheteur concernant les services.

Les offres mentionnent l'objet de la consultation et sont rédigées en langue française.

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Une visite du bâtiment, objet du présent marché est conseillée pour soumissionner. Les visites se font uniquement sur rendez-vous auprès du Responsable des Moyens Généraux de la CCI de Mayotte : M. ASSANI Ali (Tél : 02 69 61 04 26 – Gsm : 0639 29 47 36 ; @ : [hali@mayotte.cci.fr](mailto:hali@mayotte.cci.fr)).

L'unité monétaire de paiement est l'euro. Les prix sont fixés hors TVA et TTC.

**Les offres doivent être transmises avant le : Mercredi 4 octobre 2023 à 12h (heure de Mayotte)**

#### **6. Critères d'examen des offres**

La CCI de Mayotte examinera les offres des candidats au vu des critères de choix suivants :

- Prix : 60 %
- Moyens matériels : 20 %
- Moyens humains utilisés : 15 %
- Qualité des produits d'entretien utilisés : 5 %.

## **7. Négociation**

La CCI de Mayotte peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats puis transmis à la CCI de Mayotte.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier.

Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base de l'offre initiale sans négociation.

## **8. Renseignements complémentaires**

Chaque candidat est tenu de signaler les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de le léser à la lecture des pièces constitutives du DCE.

A défaut de les avoir signalées, le candidat est réputé admettre que ces éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions ne l'ont pas lésé dans sa compréhension du DCE, dans la présentation de sa candidature et dans l'élaboration de son offre.

## **9. Sélection de l'offre**

Après analyse des offres définitives, la CCI de Mayotte sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés précédemment et en tenant compte de leur ordre d'importance.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier ou courriel.

Le démarrage de l'exécution de la prestation s'effectuera une fois l'ordre de service envoyé par le pouvoir adjudicateur.

## **10. Documents à produire**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire rapidement à compter de la demande de la CCI de Mayotte notamment les pièces suivantes :

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers devront être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

A défaut de produire ces éléments dans le délai susvisé, l'offre du candidat sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les attestations et certificats nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Le Représentant  
du pouvoir adjudicateur

Mohamed ALI HAMID  
Président de la CCI de Mayotte